



c/o Pierre Steulet
10, Es Planches
2842 Rossemaison

OFCOM
Monsieur Martin Dumermuth
Directeur
Rue de l'Avenir 44
Case postale
2501 Bienne

Rossemaison, le 20 février 2008

Monsieur le Directeur,

Nous nous référons à votre courrier du 27 décembre 2007, concernant les consultations radio et vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer.

Notre prise de position porte sur la concession II de l'Arc jurassien. Nous nous basons sur les critères d'adjudication définis par votre office et sur la comparaison des dossiers de Première Lune et de ARC FM.

Projets

Ces 2 projets sont totalement différents. Première Lune va dans les faits gérer les émetteurs de 2 « concessions » différentes. ARC FM est un projet supra-cantonal.

Programme

Première Lune produit 2 programmes généralistes. Un sur Neuchâtel (Lune) et l'autre sur le Jura et le Jura bernois (Jura Première) et se positionnent sans le dire en concurrent de RJB, RTN et RFJ (BNJ FM), avec la SNP en philanthrope. Les programmes sont définis de façon sibylline sans aucune étude des besoins des auditeurs.

Sur Première Lune, les informations fournies tant par la rédaction que par l'animation ne sont pas réellement décrites et aucune grille des programmes ne figure dans la demande de concession. Or, deux grilles de programme devraient y figurer, une pour Lune et une pour Jura Première.

ARC FM produira un programme pour jeunes adultes sur l'ensemble de la zone qui va de Boncourt à Yverdon. Le programme est défini de façon approfondie et il complète à tous les niveaux celui de BNJ FM (public cible, approche supra-cantonale, programmation musicale, etc). C'est un gage de diversité.

Pour ARC FM, la démarche « Arc jurassien » est omniprésente : tant au niveau de la couverture que du contenu. Si l'on se réfère à la volonté des acteurs économiques de l'Arc jurassien, cette 2^e concession doit avoir une vocation supra-cantonale. L'étude SECO (Benchmarking International Arc jurassien BAK, mai 2007), alinéa 2 page 108 est péremptoire « *les cantons de Neuchâtel et du Jura devraient être prêts à assumer des responsabilités dans la direction des opérations. Sans un tel engagement de ces deux cantons en faveur de concepts de développement harmonisés, le scénario « stratégie intérieure / extérieure » pour l'Arc jurassien est quasiment voué à l'échec.* ».

ARC FM entend favoriser la communication entre les populations des cantons concernés pour faciliter cette prise de responsabilité.

Financement

Première Lune sera dotée d'un capital-actions de Fr. 100'000.-, avec des emprunts probables de Fr. 700'000.- soit 87,5% de fonds étrangers. Seul un prêt avec une caution de Fr. 275'000.- est mentionné mais reste pour l'instant confidentiel malgré notre demande de précisions. Cela laisse place à toutes sortes d'interprétations.

Le montant nécessaire aux investissements n'est pas suffisant en raison de la nécessité de partir à zéro pour implanter les émetteurs. Les recettes publicitaires sont optimistes à l'excès. Les charges ne prévoient pas explicitement les amortissements et l'origine des subventions et avances n'est pas mentionnée.

Le financement et les budgets de Jura Première et Lune sont inextricables de par l'enchevêtrement des données entre les 3 sociétés. La présentation ne respecte pas le plan comptable de l'OFCOM et les données ne sont pas vérifiables. Dans ces conditions, on ne peut qu'émettre des réserves sur la viabilité d'un tel projet, d'autant plus que la dispersion des forces sur deux sites et deux programmes différents n'est pas un gage d'efficacité et de rentabilité.

ARC FM sera dotée d'un capital de Fr. 300'000.-, d'un crédit bancaire de Fr. 350'000.- et les 17 émetteurs de la phase I sont complètement financés.

Inputs

a) Gestion de la qualité

A ce sujet, Première Lune ne propose aucune approche particulière. L'externalisation de l'information à un grand éditeur (L'Express / L'Impartial de la SNP) ne va pas renforcer le pluralisme médiatique contrairement à ce que le projet prétend. La gestion de la qualité sera quasi impossible, étant donné que la rédaction ne sera pas sous le contrôle direct du ou des diffuseurs.

ARC FM présente un dossier qui intègre toutes les exigences du mandat de prestations : processus, organigramme, règlements, charte de rédaction, cahier des charges, cahier des tâches, etc.

b) Conditions de travail

L'actionnaire principal de ARC FM a été l'initiateur au niveau des radios régionales de la négociation d'une CCT avec le syndicat. L'échelle des salaires sur laquelle les partenaires se sont déjà mis d'accord est appliquée dans les radios RJB, RTN, RFJ depuis le 1^{er} janvier

2008 et le sera bien évidemment dès le démarrage de ARC FM. Le congé maternité est prévu sur 16 semaines.

c) Formation et perfectionnement

Première Lune veut instituer un fond de formation mais ne fixe pas les conditions et veut promouvoir la formation et le perfectionnement, mais ce poste ne figure pas explicitement dans le budget comme demandé par l'OFCOM. 4,2 postes de journalistes sont prévus, répartis sur 9 personnes et 3,5 postes d'animateur répartis sur 11 personnes. Dans ces conditions, l'encadrement d'éventuels stagiaires ne peut répondre aux exigences de qualité requises par l'OFCOM.

L'actionnaire principal de ARC FM a été l'initiateur de la formation mise sur pied par le CRFJ pour les animateurs et organise depuis bientôt 10 ans des cours de perfectionnement pour le compte de l'RRR. Le personnel de ARC FM bénéficiera de toutes ces offres de formation. Le budget de formation de ARC FM s'élève à presque Fr. 200'000.- sur cinq ans.

Dotation en personnel

La dotation en personnel de Jura Première et Lune n'est pas fonctionnelle : la moyenne des postes de travail se situe en dessous de 50% pour les journalistes et à environ 30% pour les animateurs. Beaucoup de collaborateurs seront donc des occasionnels ou occuperont des postes à temps partiels restreints. La cohésion au sein du personnel et la cohérence des programmes seront très aléatoires.

Afin de garantir la diversité et l'indépendance de ARC FM, la nouvelle équipe engagée, placée sous la responsabilité d'un rédacteur en chef/directeur d'antenne, ne travaillera que pour ce programme. 4 postes à plein temps répartis sur 5 personnes pour la rédaction et autant pour l'animation sont prévus avec un taux d'occupation moyen de 80%. A ceux-ci s'ajoutent le personnel commercial et une partie du personnel de la technique, intégrés dans des sociétés partenaires. Le temps de travail et/ou le nombre de collaborateurs augmentera progressivement au fil des années.

Outputs

Première Lune présente dans son dossier une charte de rédaction qui n'est pas fondée sur la charte reconnue par Impressum et qui présente passablement de lacunes, notamment celle qui autorise la direction à donner à la rédaction des directives concernant le traitement de l'information.

La charte de ARC FM est basée sur celle actuellement en vigueur en Suisse romande. Les journalistes et animateurs devront aussi se référer à la Déclaration des droits et devoirs du/de la journaliste et aux Directives relatives à la Déclaration dont tous ont ou auront connaissance par les cours suivis au CRFJ et par une démarche interne de transparence et de responsabilisation.

Sur Première Lune, les informations fournies par les rédactions ne sont pas explicites. Que font les journalistes de Jura Première et de Lune ? Comment travaillent-ils avec les journalistes de la SNP ?

ARC FM présente un concept complet de l'information avec accès aux sources de l'ATS et de BNJ FM. La rédaction sera totalement autonome pour garantir la pluralité et la diversité. Les informations répondent à toutes les exigences formulées dans les outputs, à savoir : développement de l'information supra-cantonale sous tous ses aspects (politique, économique, sport, culture, etc). Elles seront variées, reflèteront tous les courants de la société en donnant la parole au plus grand nombre. L'animation produira quotidiennement des sujets qui figurent très clairement dans la grille des programmes (voir le concept « label »).

Couverture de la zone de diffusion

Première Lune prévoit d'implanter 15 émetteurs et non 16 selon le plan présenté dont les sites et les coordonnées sont approximatives. L'exemple du site Swisscom retenu montre des lacunes graves dans l'analyse des coûts.

Si plusieurs sites Swisscom sont choisis par ce projet, des surprises de taille se répercuteront dans le budget. D'autre part, on ne trouve pas traces de l'amenée du signal aux différents émetteurs. Non seulement cet oubli va engendrer des investissements mais aussi des coûts d'exploitation supplémentaires importants qui ne sont pas pris en compte dans le projet. Dans ces conditions, le calendrier d'implantation prendra au moins une année de retard. Concernant l'équipement des tunnels, les remarques laissent transparaître une maîtrise très approximative du dossier et de la Loi.

ARC FM prévoit 24 émetteurs pour couvrir la zone correctement. Tous les sites à équiper ont fait l'objet d'une offre détaillée de nos fournisseurs habituels et le signal est amené aux émetteurs principaux par un système de links qui garantit la faisabilité immédiate dès réception du permis de construire. A noter encore que sur près de la moitié des sites retenus par ARC FM, l'aspect visuel de l'installation, partagée avec BNJ FM, ne présentera aucune modification. Seul l'ORNI devra être calculé et faire l'objet du permis de construire.

Conclusion

Première Lune n'apporte rien dans son projet à la diversité et à la pluralité même si les instigateurs de ce projet en font leur leitmotiv. L'information sera fournie par la SNP qui ne possède aucune expérience en radio et qui n'est pas implantée dans le Jura et le Jura bernois. Ni Lune, ni Jura Première ne présentent un programme d'animation susceptible de contredire cette affirmation et ce projet va à l'encontre d'un développement harmonieux de l'Arc jurassien.

ARC FM est un programme différent et complémentaire à BNJ FM qui permet justement d'apporter de la diversité et qui a une vision globale sur l'Arc jurassien.

L'expérience dans la gestion administrative et financière ainsi que dans tous les autres domaines de la radio (rédaction, animation, technique, programmation, etc.) apporte à ce projet une réelle pérennité et crédibilité à long terme.

Pour rappel, les quotidiens « Le Pays et le Démocrate » ont dû fusionner pour devenir Le Quotidien Jurassien. L'Express et L'Impartial sont propriété de Hersant et depuis quelques années seul le nom des deux journaux diffère. Le contenu est identique et l'on peut aussi parler de fusion. Ce rapprochement va plus loin puisque la collaboration avec le Journal du Jura est également très avancée.

Le potentiel économique de la région étant limité, une concurrence vive entre radios généralistes sur le plan commercial provoquerait non pas une augmentation de la diversité des programmes mais clairement un appauvrissement de l'offre radiophonique aux auditeurs de l'Arc jurassien.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette analyse, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

ARC FM SA



Pierre Steulet



Nathalie Rochat